

AFFAIRES GÉNÉRALES

(Répertoire G)

V 932

Section N° *Organisation du Service*

Subdivision N° *Creation de 5^{es} ou changement de division*

Titre du dossier : *19 1* *Passage au 1^{er} M.T. du personnel V.B*
d'exploitation des mines d'aucusement

Année 1945 Nos 1362	Année 19 Nos	Année 1 Nos
Année 1946 Nos 3106	Année 19 Nos	Année 1 Nos
Année 19 Nos	Année 19 Nos	Année 1 Nos
Année 19 Nos	Année 19 Nos	Année 1 Nos

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
1945						
1	29/2	Demours		T.V.	1	
2	29/4	Lebaud et de la Roche de 29/4/45 de 29/4/45 de 29/4/45			1	
4	29/4	Lebaud et de la Roche de 29/4/45 de 29/4/45 de 29/4/45			1	
5	29/5	Meis		Guillaum	1	
6		Guillaum		Guillaum	1	
7	29/10	Guillaum		Guillaum	1	
8	29/11	Guillaum		Guillaum	1	
	1946					
9	11-1	Guillaum		Guillaum	1	
10	1-2	Guillaum		Guillaum	1	
11	1-3	Guillaum	<i>avis de service V.B. 111 n° 2</i>	Guillaum	1	

431 51.167, S.C.I.P. Paris - Imp. 31/1677

PARIS, le 21 FÉV. 1945

NOYAU
22 FÉV 1945
G
1362

Organisation de la
Passage au J. M. F.
de la femme V.B. d'impl.
de nous d'administratif

Monsieur
 Arrondissement V.S. (125)

VB.N.22

En vue de l'état des conditions du prochain passage des stations et renseignements au Service S.F., je vous prie de me faire connaître pour chacune des installations de votre Arrondissement :

a) les noms et titres réels des agents :

- 1°) qui sont employés exclusivement à l'abaissement de l'eau;
- 2°) qui, tout en étant occupés à l'abaissement une partie de leur temps, effectuent chaque jour un autre travail (surveillance et entretien d'une station de pompage par exemple) et le temps qu'ils consacrent à ce travail;
- 3°) qui assurent les déplacements (repos, congés, maladies....).

b) l'importance en nombre d'agents et les journées de travail de la maintenance S.F.S.F. autres que celle dont il est question en a) qui assurent l'écoulement des résidus (plum et carbonate de soude) de la gare à la station de pompage et le nettoyage périodique de l'égoutteur, des godalottes, des déversoirs, des filtres ainsi que le vidage des fosses à boues.

c) même question dans le cas où les travaux faisant l'objet de b) sont confiés à une entreprise. Préciser ce travail et indiquer l'entreprise qui en est chargée.

Le Chef de la Division de l'Assainissement

P.S. - Ces renseignements doivent être établis en se reportant à l'époque où l'installation était en pleine activité et où un agent était présent en permanence pendant toute la durée de certains jours-libres.

W.2
Q
7
7
7

22/2/45
Communication au
Sec. du Personnel
et au Département
22 FÉV. 1945

Organisation du Jca
Divers.

11 Mai 1945
G
1362 2

Passage au Service M.T du
personnel V.B. d'exploitation
des usines d'adoucissement.

Extrait de la lettre du 24 Avril 1945.
de M. Hebert, Directeur Région Nord à
M. Porchez, D^r du S^c C^{al} des I.F.

En ce qui concerne les eaux industrielles le S^c C^{al} T
m'a demandé récemment que, dans un but d'homogénéité
les stations d'adoucissement de l'eau de la Région du Nord
dépendant actuellement du Service V.B. soient reprises par
le Service M.T. les installations similaires des autres régions
dépendant de ce dernier Service. Après examen, ce
rattachement ne soulève aucune objection.

Orig. classé à g. 1470.

Alimentation
Épuration.

Sterilisation et débiodorisation
de l'eau d'alimentation.

11/5/45

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
22 Mai 1945	
G	1362
4	

Organisation du S.C.
Devers.

Extrait du Memento N°268 de la Conférence Hebdomadaire du 24 AVRIL 1945.

... 6°/ SERVICE D'ADOUCCISSEMENT DES EAUX.

Passage au Service M.T. du Service V.B. d'adoucissement des usines d'adoucissement.

Le passage du Service V.B. au Service M.T. des usines d'adoucissement des eaux ne s'effectuera que sur instructions des Services Centraux T & V, en réponse aux propositions de la Région du Nord (lettre DRN 573/7 du 24.4.45).

M. VIGIER - M. GONON - M. WIDMAN - M. LEROUX.

J'ai demandé que M. PORCHEZ soit saisi officiellement de cette question. Que M. LEROUX m'en parle le plus tôt possible.

I/5/45. "GUILLAUME"

m. Leroux
 2.5
m

voir lettre du 15-5-45 à m. Porchez

H Y #7

Document pour M. Wisman (M. Lureau) avec annexes (2)

G/1362

Copie à M. Guillaume avec annexes
Copie à M. Parmantier
Exemplaires supplémentaires pour le Service VB
Minute pour la Direction Régionale

Paris le 15 Mai 1945
22 Mai 1945

Organisation du Service
Divers
Passage au Service M.T. du personnel V.B. d'exploitation des usines d'adoucissement.

N. 5. 45
3. L. Lureau

Monsieur le Directeur
du Service Central des Installations Forées
et de la Construction.

11 MAI 1945

Par lettre DR/N 573/2 du 24 ^{avril dernier} ~~avril~~ relative à la surveillance des eaux potables et industrielles, je vous ai informé que le Service Central M.T. m'avait demandé que, sans un but d'homogénéité, les stations d'adoucissement de l'eau de la Région du Nord, ~~relevant~~ ^{relevant} actuellement du Service VB, soient reprises par le Service M.T. les installations similaires des autres Régions dépendant de ce dernier Service.

- 1 -

La question a été examinée de concert entre ^{les} deux Services ^{VB et M.T.} ~~concernés~~ et vous trouverez ci-jointes ^{notre} ~~notre~~ note précisant les conditions auxquelles cette reprise pourrait avoir lieu.

Je n'ai, en ce qui me concerne, ^{aucun objet} ~~aucun objet~~.
Je vous prie de vouloir bien faire procéder à l'examen de la question d'accord avec le Service Central M.T. et me faire connaître la suite à donner à ces propositions.

Le Directeur ~~de la Construction~~

3.5
signé: Hébert

1945

MINICAB
DECALQUE pour M. WIIMAN (M. LEROUX), avec annexe (2)

COPIE pour M. GUILLAUME, avec annexe

COPIE pour M. PARMANTIER, Chef du Service M.T., avec annexe

Exemplaire supplémentaire pour le Service V.B.

Minute pour la Direction Régionale.

DUPLICATA
MINUTE

Jr le 11.5.45
YB

Paris, le

15 Mai 1945 YB

J. H. Hall

NO	TAIS	YB
22	Mai 1945	
G		
1362		5

VE/H de

Monsieur le Directeur du Service Central
des Installations Fixes et de la Construction,

Par lettre DR/W 573/7 du 24 avril dernier relative à la surveillance des eaux potables et industrielles, je vous ai informé que le Service Central T m'avait demandé que, dans un but d'homogénéité, les stations d'adoucissement de l'eau de la Région du Nord, lesquelles dépendent actuellement du Service V.B., soient reprises par le Service M.T., les installations similaires des autres Régions dépendant de ce dernier Service.

La question a été examinée de concert entre mes deux Services V.B. et M.T. et vous voudrez bien trouver ci-jointe une note précisant les conditions auxquelles cette reprise pourrait avoir lieu.

Je n'ai, en ce qui me concerne, aucune objection à cette note.

Je vous prie de vouloir bien faire procéder à l'examen de la question d'accord avec le Service Central T et me faire connaître la suite à donner à ces propositions.

Le Directeur,

Signé: Hébert

ANNEXE - Régim du Nord

NOTE SUR LA REPRISE, PAR LE SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION, DE L'EXPLOITATION DES STATIONS D'ADOUCCISSEMENT DES EAUX POUR LOCOMOTIVES.

S.N.C.F.
M.T. - N.t.

NOM - TRAVAUX	
22 Mai 1945	
PROG	5
N° 1362	

1°) Centres intéressés et prévisions de prises en charge -

a) Stations dont la reprise peut être envisagée dès maintenant :

Crépy
Mitry

Ces deux stations sont intactes et équipées pour le traitement chaux-soude.

b) Stations dont la reprise pourra se faire en principe en 1945, dans l'ordre chronologique :

- | | |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 1 - Somain | 5 - Béthune |
| 2 - La Délivrance | 6 - Douai |
| 3 - Hirson | 7 - Lens (local magasin à construire pour le stock de réactifs) |
| 4 - Arras | 8 - Laon (doutaux, grosses réparations) |

La première est équipée pour la chaux-soude, les autres pourraient vraisemblablement être équipées cette année.

c) Stations intactes, mais dont l'équipement pour le traitement chaux-soude n'est pas actuellement prévu pour cette année :

Haubourdin
Longueau (campilisations à rétablir complètement).

d) Stations à reconstruire entièrement :

Touresing	Busigny
Hazedrouck	Cambrail
Calais	Valenciennes
Amiens	

e) Station dont l'état n'est pas connu :

Coukerque

Cette station sera de toute façon à équiper pour la chaux-soude.

f) Station non reprise :

La Traction propose d'abandonner Don-Sainghin, station éloignée de tout centre traction et dont le débit est faible (200m³ par jour en 1938). Le Service des Eaux n'a pas d'objection.

2°) Etendue des reprises -

Le Service Matériel et Traction reprendra, dans chaque station, les installations existant depuis le compteur d'eau placé sur la conduite d'arrivée d'eau à la station (exclu) jusqu'aux filtres qui suivent les décanteurs (inclus).

.....

Le Service Matériel et Traction assurera avec son personnel toutes les opérations inhérentes à l'adoucissement ainsi que les manœuvres de Vanne nécessaires pour assurer le remplissage des réservoirs d'eau potable, lorsque cette vanne est située dans la périaître de l'usine d'adoucissement.

Toutefois, la javellisation de l'eau potable, pratiquée dans certains centres à l'usine d'adoucissement, restera à la charge du Service de la Voie et des Bâtiments.

Remarque sur l'usine mixte d'Haubourdin -

Etant donnée la consistance spéciale de cette usine, le personnel Traction assurant l'adoucissement sera également chargé des mises en route et arrêts des groupes électro-pompes du service normal et des appareils à vapeur de secours, ainsi que de leur surveillance pendant la marche. L'entretien, les réparations, les essais de contrôle de ces engins (y compris le contrôle administratif des appareils à vapeur) resteront assurés par le Service de la Voie et des Bâtiments.

3°) Entretien -

Les travaux d'entretien de l'équipement seront à la charge de la Traction (avec recours à la Voie et Bâtiments pour les travaux de plomberie et pour les parties en béton (bâtiments, goulottes, réservoirs divers, etc.) pour la partie d'adoucissement proprement dite, depuis les compteurs exclus jusqu'aux filtres inclus.

La Traction assurera également l'entretien du monte-charge.

Le Service de la Voie et des Bâtiments conservera à sa charge la vidange et l'évacuation des boues des bassins de décantation. La vidange devra être effectuée dans les deux mois qui suivront la demande qui en sera faite par le chef de dépôt au chef de district.

4°) Approvisionnements -

Le Service de la Voie et des Bâtiments continuera provisoirement à assurer l'approvisionnement en chaux de toutes les stations y compris celles qui seraient déjà passées au Service du Matériel et de la Traction.

Lorsque toutes les stations seront reprises par le Service Matériel et Traction, ce dernier Service prendra alors à sa charge l'approvisionnement en chaux.

Le Service du Matériel et de la Traction assure dès maintenant l'approvisionnement en carbonate. Les réactifs de contrôle et l'outillage de laboratoire sont fournis par la S.T.E., sur commandes lancées par les agents locaux de la Traction.

5°) Contrôle -

Le Service de la Voie et des Bâtiments se réserve le droit de s'assurer que l'adoucissement est bien terminé à la sortie de l'usine, par des prélèvements effectués contradictoirement avec un agent qualifié de la Traction.

3)

Il est entendu que les chefs de dépôt intéressés seront avisés par les chefs de district :

- des changements de débit des stations de pompage (mise en route de groupes de secours,.....).
- des changements de provenance de l'eau.

6°) Personnel -

Le Service de la Voie et des Bâtiments mutera au Service du Matériel et de la Traction pour chacune des stations intéressées, les agents exclusivement affectés à l'adoucissement. Pour les agents assurant un service mixte, la mutation sera avisagée par cas d'espèce.

7°) Consignes -

Les Chefs de district remettront, aux Chefs de dépôt, les registres d'adoucissement, les tableaux de visites périodiques, et tous autres documents intéressant la marche des stations d'adoucissement.

8°) Modalités de prise en charge -

Une visite contradictoire détaillée de chaque station intéressée sera effectuée par un représentant de chacun des deux Services. Elle aura pour but de vérifier le bon état de l'installation et de déterminer les aménagements à apporter par le Service de la Voie et des Bâtiments avant remise, au Service du Matériel et de la Traction (remaniement des sonneries de contrôle, des relations téléphoniques, des consignes et tableaux de service).

Une visite de prise en charge, donnant lieu à P.V. de remise, sera effectuée dès que ces aménagements, ainsi que les réparations éventuellement reconnues nécessaires à la première visite, auront été effectués.

Remarque -

Le Service du Matériel et de la Traction devient responsable des incidents d'alimentation :

- a) en eau adoucie (gares et dépôts) qui seront la conséquence d'une mauvaise conduite de la station d'adoucissement,
- b) en eau potable (gares, dépôts et cités) dans le cas où cette alimentation est subordonnée à des manœuvres de vanne à faire à la station d'adoucissement.

30-3-45

18-6-45

Seroux - Ing. D^m Etude V.B.

Potier - Ing. D^m de la Traction

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
22 Mai 1945	
Rep	G
N°	1362
	5

Paris, le 15 MAI 1945

DRN 573/4
VR/S de

Monsieur le Directeur du Service Central
des Installations Fixes et de la Construction,

Par lettre DR/N 573/7 du 24 avril dernier relative à la surveillance des eaux potables et industrielles, je vous ai informé que le Service Central T m'avait demandé que, dans un but d'homogénéité, les stations d'adoucissement de l'eau de la Région du Nord, lesquelles dépendent actuellement du Service V.B., soient reprises par le Service M.T., les installations similaires des autres Régions dépendant de ce dernier Service.

La question a été examinée de concert entre nos deux Services V.B. et M.T. et vous voudrez bien trouver ci-jointe une note précisant les conditions auxquelles cette reprise pourrait avoir lieu.

Je n'ai, en ce qui me concerne, aucune objection à cette note.

Je vous prie de vouloir bien faire procéder à l'examen de la question d'accord avec le Service Central T et me faire connaître la suite à donner à ces propositions.

Le Directeur,

Signé : HEBERT

195

Organisation du Scc
Divers

NORD TRAVAIL
Savoir Centre
17 057 194
G
1362 6
DAD

Passage au Scc AT du personnel
VB d'expl^{on} des usines d'adouccissement

14

M. Helbert

A la Suite d'une conversation, d'il y a plusieurs
mois, il me semble que nous étions d'accord
pour faire passer au M.T le contrôle
du fonctionnement des postes d'adouccissement
de eau, qui s^t sur votre région, de
venir de VB (M. Leroux)

Si vous êtes toujours de cet avis, pensez
vous que l'on peut passer à exécution, c'est
à dire faire paraitre l'instruction générale
que j'ai retenue en attendant une
décision Nord qui permettrait d'unifier
et de faire en tout du contrôle
de adouccisseurs et du contrôle TIA

M. J. [unclear]
qui va [unclear]
15/10

M. Helbert. - Nous avons donné votre accord
qui le veut. Je fais l'objet d'une lettre
du Bureau aux S.F. - [unclear] sur [unclear]
sans restriction. et un dossier [unclear] 16

le Widuon
le Bureau
D 17/10

Mouvement l'Ingénieur en Chef Demay

Ci-joint dossier demandé par M. Guillaume.

A la suite de la lettre de M. Hébert (lettre du 15-5) le Service Central V a soumis les propositions de la Région du Nord (le 9 Juin) à M. Armand pour avis sur accord.

M. Armand n'a pas encore répondu bien que l'affaire ait été ^{parait-il} rappelée par le Service Central V (rappel verbal).

Ci-joint ^{de rappel} lettre de M. Le Nictum à M. Porchey.

Exp. le 29.10.41

20/10

[Signature]

[Signature]

Décalque pour Monsieur WIDMAN (M. LEROUX)
Copie pour MM. GUILLAUME

PARMANTIER Paris, le 29 Octobre 1945

MINUTE

Monsieur le Directeur
du Service Central des Installations Fixes
et de la Construction

VB.N.d.m

Organisation du S.C.E.
Divers

Passage au S.C.M.T. du personnel VB
d'expl. des usines
d'adoucissement

NOV 1945
G
1362 7

Par lettre DRH 575/7 du 15 mai 1945, je vous ai soumis des propositions tendant à la reprise par le Service M.T. des stations d'adoucissement de l'eau, lesquelles dépendent actuellement du Service V.S.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître, ainsi que je le demandais par ma lettre précitée, la suite à donner à ces propositions.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

M. Armand me demande en effet de donner suite à cette affaire.

36.K.
Service central des
Installations Fixes
& de la Construction

23 Novembre 1945

Exploitation des Usines
d'adoucissement des
eaux.

Veg 27 110-1
20

Monsieur le Directeur
de la Région du Nord.

Suite à vos lettres des 15 mai et 29
octobre 1945 (DRN 573/7) relatives à la
prise en charge de l'exploitation des
usines d'adoucissement de la Région du
Nord par le Service du Matériel et Traction

Le Service central T consulté sur
cette affaire vient de me faire parvenir
son accord. Dans ces conditions, je n'ai
pas d'objection à ce que l'exploitation
de ces usines d'adoucissement soit faite
par le Service M.T. dans les conditions
précisées à la note annexée à ~~notre lettre~~
précitée

Organisation du Jce
Divers
Passage au S^{ce} MT du Jce
des usines d'adoucissement

Le Directeur,

Signé : PORCHEZ.

Service Central	
23 NOV 1945	
INT G	PIEC
1362	8

Le 26/11/45
DRN n° 573/7

26 NOV 1945

COPIE pour M.M. GUILLAUME
PARMANTIER

27 NOV 1945

Pour exécution.

Le Directeur

Signé : HÉBERT

M. Bernier
M. Genoy
M. Widmay
M. Lemaire
M. Ferard

pourrait partir le 1^{er} Jan 1946
avec nous pour le échange de voir ailleurs

19



Administration du Service

Paris, le 2 JANV 1946

REG. N°	6
3106	9

Divers
 au S^e MT des pers^u VB
 des usines d'adoucissement

Monsieur le Chef du Service
 de la Voie et des Bâtiments

R. N°
 106.D.11

- Usines d'adoucissement des eaux d'alimentation des chaudières -

Par suite de la prise en charge, par mon service, des usines d'adoucissement des eaux d'alimentation des chaudières, j'ai fait établir un projet d'avis de service VB-MT, réglant les conditions de cette prise en charge, dont je vous adresse ci-joint 2 exemplaires.

Je vous serais obligé, si vous n'avez pas d'objection à présenter, de bien vouloir me retourner un exemplaire de ce projet revêtu de votre signature en y indiquant le numéro de votre service, ainsi que le cartouche de distribution.

Vous voudrez bien également me faire connaître le nombre d'exemplaires qui vous sont nécessaires.



L'Ingénieur en Chef,
 Chef du Service du Matériel
 et de la Traction,

M. Demant
 M. Goum
 M. Leraun

Monsieur l'Ingénieur en Chef
 Ci-joint réparti à M. Parmentier
 1/2

à passer à M. Paradi
 So. Sur projet d'avis de service avant clart.

Hb. de
 2/2/46

ANNEXE

Paris, le

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
19 avril 1945	
R.F. <i>ly</i>	Pièce
3106	9

Distribution	
MT	VB
1	1
21-29	31-32

AVIS DE SERVICE MT 32

Cet Avis est également distribué aux agents intéressés du Service VB sous le N°

Rectificatifs

INSTALLATIONS FIXES POUR L'ALIMENTATION EN EAU

REPRISE PAR LE SERVICE DU MATERIEL & TRACTION DES STATIONS D'ADOU-
CISSEMENT DES EAUX D'ALIMENTATION DES CHAUDIERES

1° - Stations intéressées -

- | | | | | |
|-------|--------------|----------|---------|-------------|
| Crépy | Somain | Longueau | Hirson | Délivrance |
| Mitry | Arras | Amiens | Laon | Haubourdin |
| | Béthune | | Busigny | Tourcoing |
| | Lens | | | Hazebrouck |
| | Douai | | | Calais |
| | Cambrai | | | Coudekerque |
| | Valenciennes | | | |

Les stations de Pont-de-la-Deûle et de Don-Sainghin seront abandonnées.

2° - Prévisions des reprises -

Le Service MT ne reprendra les stations qu'au fur et à mesure de leur équipement par les soins du Service VB pour le traitement chaux-soude et de leur remise en état, dans le cas où elles sont avariées par suite des bombardements.

a) - Stations à reprendre dès maintenant :

- | | |
|-------|--------|
| Crépy | Somain |
| Mitry | |

b) - Stations à reprendre dans le courant du 1er semestre 1946:

- | | |
|-------|----------|
| Douai | Longueau |
|-------|----------|

c) - Stations à reprendre dans le courant du 2e semestre 1946:

- | | | |
|---------|--------|-------------|
| Arras | Hirson | Délivrance |
| Béthune | Laon | Haubourdin |
| Lens | | Coudekerque |

.....

d)- Stations à reconstruire (prévisions d'achèvement fin 1946)

Cambrai	Busigny	Tourcoing
Valenciennes		Hazebrouck

e)- Stations à reconstruire (prévisions d'achèvement début 47)

Amiens	Calais
--------	--------

3°- Consistance des reprises -

1°- Etendue des reprises -

Le Service MT reprendra dans chaque station les installations existant depuis le compteur d'eau placé sur la conduite d'arrivée d'eau à la station (exclu) jusqu'aux filtres qui suivent les décanteurs (inclus).

Le Service MT assurera avec son Personnel toutes les opérations inhérentes à l'adoucissement ainsi que les manoeuvres de vanne nécessaires pour assurer le remplissage des réservoirs d'eau potable, lorsque cette vanne est située dans le périmètre de l'usine d'adoucissement.

Toutefois, la javellisation de l'eau potable, pratiquée dans certains centres à l'usine d'adoucissement, restera à la charge du Service VB.

Remarque sur l'usine mixte d'Haubourdin -

Etant donnée l'installation spéciale de cette usine, le personnel Traction assurant l'adoucissement sera également chargé des mises en route et arrêts des groupes électro-pompes du service normal et des appareils à vapeur de secours, ainsi que de leur surveillance pendant la marche. L'entretien, les réparations, les essais de contrôle de ces engins (y compris le contrôle administratif des appareils à vapeur) resteront assurés par le Service VB.

2°- Entretien -

Les travaux d'entretien de l'équipement seront à la charge du Service MT (avec recours à la Voie et Bâtiments pour les travaux de plomberie et pour les parties en béton (bâtiments, goulottes, réservoirs, divers, etc ...) pour la partie adoucissement proprement dite, depuis les compteurs exclus jusqu'aux filtres inclus.

Le Service MT assurera également l'entretien du monte-charge.

Le Service de la Voie et des Bâtiments conservera à sa charge la vidange et l'évacuation des boues des bassins de décantation. La vidange devra être effectuée dans les deux mois qui suivront la demande qui en sera faite par le Chef de dépôt au Chef de district.

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

.....

MA
BO
OU

Une visite de prise en charge, donnant lieu à PV de remise, sera effectuée dès que ces aménagements, ainsi que les réparations éventuellement reconnues nécessaires à la première visite, auront été effectués.

L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service de la Voie et
des Bâtiments,

L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service du Matériel
et de la Traction,

ont

46

6:

Décalque pour M. WIDJAN (M. LEROUX)

Organisation du Service
N° 1
Passage au SEPT. du personnel. V.B.
d'expl. des usines d'adoucissement
V.P. N. du

Paris, le 7 FÉV. 1946

EG.	
S.E.P. - Ford	
07 FÉV. 1946	
N° 3106 160	

MINUTE

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
à M. le Chef du Service du Matériel et de la
Traction

Suite à votre lettre du 12 écoulé (réf. R n° 106.D.11) relative à la prise en charge par votre Service des Usines d'adoucissement des eaux d'alimentation des chaudières.

Je n'ai pas d'objections à présenter au sujet du projet d'avis de Service que vous m'avez soumis et qui règle les conditions de cette prise en charge.

Toutefois les époques de reprise qui y figurent ne devront y être données qu'à titre indicatif.

- 1 -

Nous nous efforcerons de respecter ces époques mais nous ne pouvons nous y engager de façon formelle car les délais d'exécution des aménagements demandés pour certaines stations par vos représentants au cours des visites préalables de même que la reconstruction des stations qui ont été détruites au cours de la guerre dépendent de facteurs qui nous échappent.

Trois cent soixante exemplaires de l'avis sont nécessaires pour les besoins de mon Service.

Comme demandé, je vous retourne ci-joint un exemplaire du projet d'avis revêtu de mon visa et complété par le n° de la série VP à lui attribuer ainsi que par le cartouche de distribution.

2/1
4/2

M. Paradi

Handwritten signature

16/8

M. Rax

Les deux pièces ci-jointes
sont-elles classées ?

Monsieur Soeur,
non. Elles ont été mises au compte
de Monsieur Baradis depuis le 8-2-1946

16/8

a. Rax

D.S. affaire terminée qui a fait
l'objet de l'avis de Schiffo ci-joint du 1-3-1946

M. Claver



M. Demany
14 JANV 1948

L'ingénieur en chef,
Chef du Service du Matériel
et de la Direction,
Monsieur le Chef

Ab. 2/146
11

Par suite de la prise en charge, par mon service, des usines d'adoucissement des eaux d'alimentation des chaudières, j'ai fait établir un projet d'avis de service VB-MT, réglant les conditions de cette prise en charge, dont je vous adresse ci-joint 2 exemplaires.
Je vous serais obligé, si vous n'avez pas d'objection à présenter, de bien vouloir me retourner un exemplaire de ce projet revêtu de votre signature en y indiquant le numéro de votre service, ainsi que le cartouche de distribution.
Vous voudrez bien également me faire connaître le nombre d'exemplaires qui vous sont nécessaires.

- Usines d'adoucissement des eaux d'alimentation des chaudières -

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
Paris, le 4 2 JANV 1948

Stamp with fields: 9, 3106, 18 JANV 1948, and other illegible markings.

Organisation du Service
Droits
ou S & RT du P&S - VS
à effectuer en des mêmes
R. No 106.D.11
20118



19

Paris, le 1^{er} Mars 1946.

MT 32 N° 1
VB III N° 1

Note
AVIS DE SERVICE

MT. N.

DISTRIBUTION	
MT.	VB.
1	1
21 - 29	31 - 32

RECTIFICATIFS

**Installations fixes
pour l'alimentation en**

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional
16 Mars 1946
Eau
3106 11

**REPRISE PAR LE SERVICE DU MATÉRIEL ET TRACTION DES
STATIONS D'ADOUCCISSEMENT DES EAUX D'ALIMENTATION
DES CHAUDIÈRES**

1^o Stations intéressées :

Crépy	Cambrai	Délivrance
Mitry	Valenciennes	Haubourdin
Somain	Longueau	Tourcoing
Arras	Amiens	Hazebrouck
Béthune	Hirson	Calais
Lens	Laon	Coudekerque
Douai	Busigny	

Les stations de Pont-de-la-Deûle et de Don-Sainghin seront abandonnées.

2^o Prévisions des reprises :

Le Service MT ne reprendra les stations qu'au fur et à mesure de leur équipement par les soins du Service VB pour le traitement chaux-soude et de leur remise en état, dans le cas où elles sont avariées par suite des bombardements.

a) Stations à reprendre dès maintenant :

Crépy Somain
Mitry

b) Stations à reprendre dans le courant du 1^{er} semestre 1946 :

Douai Longueau

c) Stations à reprendre dans le courant du 2^e semestre 1946 :

Arras	Hirson	Délivrance
Béthune	Laon	Haubourdin
Lens		Coudekerque

d) Stations à reconstruire (prévisions d'achèvement fin 1946) :

Cambrai	Busigny	Tourcoing
Valenciennes		Hazebrouck

e) Stations à reconstruire (prévisions d'achèvement début 47) :

Amiens Calais

3° Consistance des reprises :

1° Étendue des reprises :

Le Service MT reprendra dans chaque station les installations existant depuis le compteur d'eau placé sur la conduite d'arrivée d'eau à la station (exclu) jusqu'aux filtres qui suivent les décanteurs (inclus).

Le Service MT assurera avec son Personnel toutes les opérations inhérentes à l'adoucissement ainsi que les manœuvres de vanne nécessaires pour assurer le remplissage des réservoirs d'eau potable, lorsque cette vanne est située dans le périmètre de l'usine d'adoucissement.

Toutefois, la javellisation de l'eau potable, pratiquée dans certains centres à l'usine d'adoucissement, restera à la charge du Service VB.

Remarque sur l'usine mixte d'Haubourdin :

Étant donnée l'installation spéciale de cette usine, le personnel Traction assurant l'adoucissement sera également chargé des mises en route et arrêts des groupes électropompes du service normal et des appareils à vapeur de secours, ainsi que de leur surveillance pendant la marche. L'entretien, les réparations, les essais de contrôle de ces engins (y compris le contrôle administratif des appareils à vapeur) resteront assurés par le Service VB.

2° Entretien :

Les travaux d'entretien de l'équipement seront à la charge du Service MT (avec recours à la Voie et Bâtiments pour les travaux de plomberie et pour les parties en béton (bâtiments, goulottes, réservoirs, divers, etc...) pour la partie adoucissement proprement dite, depuis les compteurs exclus jusqu'aux filtres inclus.

Le Service MT assurera également l'entretien du monte-charge.

Le Service de la Voie et des Bâtiments conservera à sa charge la vidange et l'évacuation des boues des bassins de décantation. La vidange devra être effectuée dans les deux mois qui suivront la demande qui en sera faite par le Chef de dépôt au Chef de district.

3° Responsabilités et Contrôle :

Le Service MT devient responsable des incidents d'alimentation :

- en eau adoucie (gares et dépôts) qui seront la conséquence d'une mauvaise conduite de la station d'adoucissement;
- en eau potable (gares, dépôts et cités) dans le cas où cette alimentation est subordonnée à des manœuvres de vanne à faire à la station d'adoucissement.

Le Service VB se réserve le droit de s'assurer que l'adoucissement est bien terminé à la sortie de l'usine par des prélèvements effectués contradictoirement avec un agent qualifié de la Traction.

- Il est entendu que les Chefs de dépôt intéressés seront avisés par les Chefs de district :
- des changements de débit des stations de pompage (mise en route de groupes de secours...)
 - des changements de provenance de l'eau.

4° Approvisionnements :

Le Service VB continuera provisoirement à assurer l'approvisionnement en chaux de toutes les stations y compris celles qui seraient déjà passées au Service MT.

Lorsque toutes les stations seront reprises par le Service MT, ce dernier Service prendra alors à sa charge l'approvisionnement en chaux.

Le Service MT assure dès maintenant l'approvisionnement en carbonate. Les réactifs de contrôle et l'outillage de Laboratoire sont fournis par la S. T. E. sur commandes lancées par les agents locaux de la Traction.

Voir I.I.I.
VB 307 a n°1 de
25/4/30

5° *Personnel* :

Le Service VB mutera au Service MT, pour chacune des stations intéressées, les agents exclusivement affectés à l'adoucissement. Pour les agents assurant un service mixte, la mutation sera envisagée par cas d'espèce.

6° *Consignes* :

Les Chefs de district remettront aux Chefs de dépôt les registres d'adoucissement, les tableaux de visites périodiques et tous autres documents intéressant la marche des stations d'adoucissement.

7° *Modalités de prise en charge* :

Une visite contradictoire détaillée de chaque station intéressée sera effectuée par les représentants de chacun des deux Services. Elle aura pour but de vérifier le bon état de l'installation et de déterminer les aménagements à apporter par le Service VB avant remise au Service MT (remaniement des sonneries de contrôle, relations téléphoniques, des consignes et tableaux de service).

La station d'HAUBOURDIN devra être améliorée par les travaux suivants :

- augmentation de capacité du saturateur,
- installation de plusieurs décanteurs supplémentaires.

Les capacités actuelles du saturateur (75 m³) et de l'unique décanteur (700 m³) sont, en effet, totalement insuffisantes pour le débit de la station (3500 m³ journaliers).

Une visite de prise en charge, donnant lieu à PV de remise, sera effectuée dès que ces aménagements, ainsi que les réparations éventuellement reconnues nécessaires à la première visite, auront été effectués.

*L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments,*
GUILLAUME

*L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service du Matériel
et de la Traction,*
PARMANTIER